

Filière bois énergie : exemple d'une SCIC valorisant le bois local

LAURENT NEVOUX

Coordinateur de Bois Bocage Énergie.

Créée en 2006, la SCIC Bois Bocage Énergie (B2E) est l'aboutissement d'une longue réflexion et le fruit d'un travail en commun entre partenaires d'horizons variés. Nouvelle forme de société dans un domaine environnemental essentiel pour les années à venir, ses fondateurs ont souhaité en faire, avant toute chose, un outil de développement local au service des acteurs de territoires.



▲ À l'origine du projet, la préservation du bocage et de la haie...

Le bocage, pierre angulaire du projet

S'il est un thème qui fédère encore aujourd'hui les acteurs qui sont à l'origine du projet, c'est bien le bocage et les haies de ce territoire. La Basse-Normandie possède 130 000 km de haies dont 35 000 km dans l'Orne, ce qui en fait la région la plus bocagère de France. Ces haies sont toujours en régression, avec la disparition de 1 800 km par an en moyenne depuis l'an 2000 pour la région. C'est cette lente érosion qui a poussé, en 2006, des acteurs du Bocage ornaï à créer Bois Bocage Énergie.

Ce paysage, construit du XVIII^e au XX^e siècle, a été dès l'origine un outil économique permettant, entre autres, l'autonomie énergétique des sociétés rurales. C'est cet usage que les fondateurs de B2E ont voulu réactiver pour encourager les agriculteurs à valoriser le bois.

Les ferments du projet

Le contexte était favorable sur trois aspects fédérateurs :

- la synergie entre des agriculteurs, motivés par la valorisation du bois et acteurs d'une CUMA¹ de déchiquetage, qui souhaitent mettre leurs compétences au service des collectivités et investir dans du matériel performant ;
- des collectivités locales souhaitant mettre en place des énergies renouvelables, non pas par idéal idéologique, mais en ayant compris qu'on ne peut pas que protéger les haies ou réaliser des remboursements dits exemplaires², il faut apporter la solution qui va avec en installant des chaufferies bois sur les bâtiments publics ;
- une population rurale et des acteurs de la société civile très attachés à ce paysage bocager, carte d'identité du territoire qui en porte d'ailleurs le nom : Le Pays du Bocage³.

Particuliers ou associations qui ne souhaitent pas être des défenseurs « purs et durs » de la haie, mais des chevilles ouvrières, apportant du temps et de l'énergie au groupe.

C'est ce triptyque gagnant (agriculteurs, collectivités, particuliers), fédéré autour d'un objectif clair, « enrailer la disparition du bocage », qui a fait et fait encore plus que jamais la réussite et l'ADN de Bois Bocage Énergie.

Pourquoi une SCIC ?

Une SCIC est une Société coopérative d'intérêt collectif. C'est l'un des rares statuts juridiques qui permette aux collectivités

¹ CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

² Le remboursement de Chanu est souvent cité en référence. Il y a plus de haies et de chemins aujourd'hui qu'avant.

³ Le Bocage est aussi le nom de la région naturelle de Basse-Normandie, dite aussi des « hautes collines de Normandie ».

d'entrer au capital d'une société⁴. C'est grâce à un appel à projet de la DATAR⁵ intitulé « nouvelle forme de coopérative » que nous avons découvert et tout de suite compris que c'était « le statut » qu'il nous fallait. Car nous souhaitons que tous les acteurs entrent à l'actionnariat de la structure en prenant des parts sociales. Nous souhaitons être dans l'économie réelle, c'est une société commerciale qui doit être rentable. Nous souhaitons une gouvernance partagée (« un homme = une voix »). C'est aussi une coopérative composée de cinq collèges (clients, producteurs, collectivités, partenaires, salariés). Aujourd'hui, la SCIC B2E, ce sont 162 associés coopérateurs et un conseil d'administration de dix personnes représentant tous les collèges dont un PDG. Ce sont aussi dix antennes locales sur l'Orne, la Sarthe et l'Eure, où l'on retrouve notre triptyque gagnant.

Les activités de B2E

La vente de bois énergie représente 75 % du chiffre d'affaires de la SCIC. Pour alimenter les 45 chaudières, l'achat du bois déchiqueté aux producteurs prend deux formes :

- en « vert » rendu plateforme, c'est-à-dire juste après le déchiquetage. Dans ce cas, B2E gère le séchage et les stocks. Le prix d'achat moyen est de 47 euros HT la tonne verte pour les producteurs qui s'engagent dans un plan de gestion des haies, et 10 euros de moins pour les non-adhérents et ceux qui refusent le plan de gestion ;

- en « sec » rendu chaufferie. C'est le producteur qui stocke et sèche le bois. Nous lui achetons la matière sèche. B2E répond aux appels d'offres des collectivités et répartit les tonnages entre les producteurs les plus proches de la chaufferie.

90 % des tonnages livrés le sont pour des chaudières de collectivités, au prix de vente moyen de 105 euros HT la tonne (les 10 % restants étant livrés à une quinzaine de particuliers pour alimenter leur chaudière domestique).

500 tonnes de paillage végétal sont aussi livrées, soit pour des plantations de haies, soit en aménagement paysager ou pour des potagers.

Le reste du chiffre d'affaires, soit 25 %, est réalisé par des activités de conseils comme des études de faisabilité de chaufferie bois, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, des plans de gestion bocager, des formations ou l'accueil de groupes.



▲ Opération de déchiquetage.

Le contexte de la filière bois énergie

L'avenir de ces petites structures locales⁶ dans un monde du bois énergie qui évolue très vite est préoccupant. L'État a financé, via plusieurs dispositifs, de nombreuses chaufferies en France ; les collectivités territoriales font de même. Du coup, la demande en bois explose et les nombreuses sociétés qui se sont créées pour alimenter les

chaufferies ne le font pas tous dans une optique de gestion de la ressource. Aussi, nous étions en capacité d'acheter la matière à des tarifs élevés, qui ne sont plus aussi attractifs avec ce renchérissement du prix moyen du marché. Notre prix de vente devra subir une augmentation pour rester en capacité d'acheter à nos producteurs, et qu'ils ne soient pas tentés d'aller vers des opérateurs plus offrants. ●

▼ Plateforme de stockage.



⁴ Les collectivités peuvent désormais entrer à hauteur de 49 % du capital (contre 20 % en 2002).

⁵ DATAR : Direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (ministère de l'Intérieur).

⁶ 22 SCIC bois énergie existent actuellement en France.